

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2022-119

COMMANDE PUBLIQUE

- **Changement des sols souples du Centre Administratif Paul Pillet Phase 2**
- **Marché passé avec l'entreprise SARL Brossard Frères**

La Ville de Roanne a lancé une consultation relative au changement des sols souples du Centre Administratif Paul Pillet Phase 2.

La procédure de passation utilisée est la consultation sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire. Les prestations sont réparties en 1 lot. Les variantes étaient autorisées.

Un mail de consultation a été envoyé le 29 juillet 2022 aux candidats suivants :

- SARL BROSSARD FRERES - brossardfreres@orange.fr
- AUBONNET ET FILS - aubonnet@aubonnet.fr
- MSB REVETEMENT - msb-revetement@outlook.fr

La remise des plis était fixée au mercredi 7 septembre à 12h00 (date et heure limites).

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

- 1) Prix des prestations : 70 % (notation sur 10 points)
- 2) Valeur technique : 30 % (notation sur 10 points)

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, il est proposé de retenir l'entreprise SARL BROSSARD FRERES comme offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 50 481 € H.T..

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

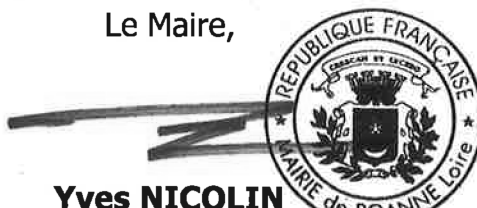
Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse, l'entreprise citée ci-dessus ;
- de signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget d'investissement.

ROANNE, le - 3 OCT. 2022

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération